

PROCES VERBAL du Conseil Municipal du 18 décembre 2012

Le dix huit décembre deux mille douze à vingt-heures trente, le conseil municipal de la commune de FAVERGES DE LA TOUR, dûment convoqué s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel CEZARD, Maire.

Etaient présents : MM Daniel **CEZARD**, Maire - Hugues **SCHIAVO**, Adjoint - Isabelle **CRETIN**, Adjointe - Jean-Marc - **DAMAIS**, adjoint - Jean Michel **BATAILLON** - Paulette **MOREL** - Gabriel **COUTHON** - Emmanuelle **ROCHIER** - Olivier **CHOMEL** - Ntelo **KINZONZI** - Eric **RABATEL** - Claude **SAVIGNAT BILLAUDOT** - Roselyne **MARMONNIER**.

ABSENTS et excusés : Raphaëlle **REVENU CHARVET** - Roselyne **MARMONNIER**.

POUVOIRS : Raphaëlle **REVENU CHARVET** à Claude **SAVIGNAT BILLAUDOT**

Secrétaire de séance : Eric **RABATEL**

Date de la convocation : 12/12/2012

Le compte-rendu de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour :

Projet de délibération n° D41_2012

Objet : projet de périmètre de la future communauté de communes

Projet de délibération n° D42_2012

OBJET : Finances : Décision modificative n° 4

Projet de délibération n° D43_2012

Objet : Tarif de déneigement

Projet de délibération n° D44_2012

Objet : Finances : décision modificative n° 5 Annule et remplace la 3 et 4

Décisions

- Choix du Maître d'œuvre pour le projet « Poste, Médiathèque, Mairie »

Informations diverses

1. Organisation de la cérémonie des Vœux à la Population + Baptême Halle Marcel VERGNAUD
2. PLU opérationnel
3. Point sur les travaux
4. Le sapin du 8 décembre
5. Choix du bailleur social pour le programme des 8 logements

Tour de table

=====

Délibérations :

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que deux réunions d'information ont eu lieu concernant ce projet de communauté de communes les Vals du Dauphiné. Tous les conseillers ont reçu un document d'information très complet.

7 groupes de travail constitués d'élus des 5 communautés de communes et de la commune de St Ondras ont réfléchi sur les enjeux et les objectifs stratégiques dans les différents domaines concernés soit :

- le développement économique et l'emploi,
- les services à la population,
- les aménagements du territoire et le logement,
- la voirie, la mobilité
- l'eau, l'environnement,
- les finances et la fiscalité et enfin

- la gouvernance.

Il rappelle que ces 5 communautés de communes concernent 38 communes représentant 59 000 habitants, que la commune de Corbelin a demandé son rattachement au pays des Couleurs et que deux communes de la Vallée de l'Hien, Châteauvillain et Succieu à la Capi.

Thierry SEMANAZ tient à préciser qu'il n'est pas d'accord sur la méthode employée pour la définition du périmètre car au final, c'est le préfet qui tranchera et imposera sa décision, donc à quoi sert le vote des Communes ? Il fait part de ses doutes quant à la gouvernance de cette communauté élargie et le peu de représentants que les petites communes auront au sein de cette entité. Il craint que les communes soient mises à l'écart et se retrouvent avec peu de compétence à gérer. Le service de proximité en serait fortement affecté. Il émet des doutes sur la pertinence du périmètre proposé (la commune de Charancieu devrait en faire partie et les deux communes de Pont de Beauvoisin devraient être réunies dans un même périmètre).
Au final, il demande à ne pas participer au vote.

Hugues SCHIAVO donne des précisions sur la pertinence de ce regroupement. Il admet les imperfections de la méthode employée par l'Etat pour la définition du périmètre, tant pour le problème de Pont de Beauvoisin que pour celui de Charancieu. Par contre, il insiste sur la nécessité de réfléchir aux avantages d'un regroupement. Un territoire avec 60 000 habitants permettra de peser au côté des collectivités voisines en fort développement, telle que la CAPI et la CCPV et de se faire entendre des services de l'Etat, du Conseil Général et de la Région pour l'octroi des subventions indispensables à la réalisation des projets structurants du territoire. Il précise que le périmètre lui paraît cohérent et qu'il n'a pas de doute quant à l'organisation et le fonctionnement de cette nouvelle collectivité.

Le vote de cette délibération se fera à bulletin secret.

Délibération n° D41_2012

Objet : projet de périmètre de la future communauté de communes

Vu la loi 2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral 2011356-0003 du 22 décembre 2011 portant schéma départemental de la coopération intercommunale,

Vu l'arrêté préfectoral 2012293-0014 du 19 octobre 2012 portant projet de périmètre du nouvel établissement public de coopération intercommunal issu de la fusion des communautés de communes de la Chaîne des Tisserands, des Vallons du Guiers, de la Vallée de l'Hien, de Virieu-Vallée de la Bourbre, des Vallons de la Tour et de la commune de St Ondras,

Considérant que les conseils municipaux de chaque commune concernée doivent donner leur accord à ce projet de périmètre,

Monsieur le Maire demande aux conseillers de se prononcer pour ou contre ce projet de fusion-extension de périmètre de la future communauté de communes.

Le vote a lieu à bulletin secret. M. Eric RABATEL, M. Hugues SCHIAVO sont désignés assesseurs.

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 1

Nombre de bulletins dans l'urne : 13

Résultats :

- pour : 9

- contre : 3

- blanc : 1

Le conseil municipal a 9 voix pour, 3 contre et un blanc :

- **DONNE** son accord au projet de périmètre de la future communauté de communes,

- **DONNE** pouvoir au Maire pour signer tous les documents s'y rapportant.

Délibération n° D42_2012

Objet : Finances : Décision modificative n° 4

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la nécessité de rééquilibrer les autorisations de recettes et dépenses dans la section de fonctionnement suite à la régularisation des travaux effectués en Régie.

Il propose :

SECTION FONCTIONNEMENT RECETTES :

7022/042 – travaux en régie

15 000 €

SECTION FONCTIONNEMENT DEPENSES :

60632/60 – matériel divers 15 000 €

Le conseil municipal après avoir délibéré et voté à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la proposition de modification de la section de fonctionnement comme indiqué ci-dessus,
- **DIT** que le budget de fonctionnement s'équilibre en dépenses et recettes à 740 700 €
- **AUTORISE** le maire à signer toutes les pièces s'y rapportant.

Délibération n° D43_2012**Objet : Tarif de déneigement**

Vu le contrat de déneigement en date du 16 janvier 2002,

Vu la délibération 31/09 du 17 novembre 2009 fixant le tarif horaire de la prestation de déneigement,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de revoir le tarif de la prestation horaire de déneigement.

Après discussion et vote :

Le conseil municipal **DECIDE** du tarif de :

- 65.00 € HT de l'heure,
- Forfait d'astreinte de 260 € HT annuel
- **DONNE** pouvoirs au maire pour signer les pièces s'y rapportant.

Délibération n° D44_2012**Objet : Finances : décision modificative n° 5 Annule et remplace la 3 et 4**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la nécessité de rééquilibrer les autorisations de recettes et dépenses dans la section de fonctionnement et d'investissement suite à la régularisation des travaux effectués en Régie.

Il propose les inscriptions budgétaires suivantes à la demande du trésorier :

D 21318/040 :	+ 15 000 €	R 722/042 :	+ 15 000 €
D 2111/21 :	- 15 000 €	D 60632 :	+ 15 000 €

Le conseil municipal après avoir délibéré et voté à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la proposition de modification de la section de fonctionnement comme indiqué ci-dessus,
- **DIT** que le budget de fonctionnement s'équilibre en dépenses et recettes à 740 700 €
- **AUTORISE** le maire à signer toutes les pièces s'y rapportant.

==-----==

Décisions

- **Choix du Maître d'œuvre pour le projet « Poste, Médiathèque, Mairie »**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la Commission d'Appel d'Offre s'est réunie en deux fois et a fait le choix du Maître d'œuvre pour le projet Mairie. Un compte rendu rapide est distribué à chaque conseiller qui en prend connaissance.

Objet : Marché de services de type maîtrise d'œuvre publique pour la restructuration du bâtiment de la mairie, l'aménagement des espaces publics et de la voirie, introduite par une mission de diagnostic et de pré-programmation urbaine permettant l'inscription des projets dans un schéma d'ensemble.

Tranche ferme : Mission d'étude, de relevé, de diagnostic et de faisabilité pour la restructuration des bâtiments existants et l'aménagement des espaces publics et de la voirie.

Tranche conditionnelle : Mission de maîtrise d'œuvre architecturale pour la restructuration du bâtiment Mairie pour les services de la mairie, l'agence postale, la médiathèque avec une mission type de base en bâtiment et paysagère pour l'aménagement des espaces publics.

L'avis d'appel public à la concurrence a été publié le 12/10/2012, les offres étaient recevables jusqu'au 13/11/2012.

7 dossiers ont été réceptionnés en mairie et ont été étudiés en CAO le 14/11/2012 en présence du CAUE. Il a été retenu 3 cabinets selon les critères de sélection annoncés pour l'audition prévue le 12/12/2012 par la CAO.

Suite à cette audition :

- étude de dossier
- audition du cabinet sur le dossier

Il a été retenu le Cabinet LOUP et MENIGOZ Architectes et urbaniste de St Baldoph 73190

Il se présente avec une équipe composée de :

- Fabrice LOUP, architecte
- Sabine MENIGOZ, urbaniste
- Jérémy HUET, paysagiste (ATELIER DES CAIRNS) Chambéry
- Laurent MORIN, économiste (ECOTECH) Chambéry
- Pierre BAYON, ingénieur structures (ETBA) Albertville
- Yves ARMANI, thermicien (BET Fluides et thermique) Vif

En groupement conjoint et solidaire.

La tranche ferme (diagnostic) :

Le dossier est présenté avec une vision globale du village, un esprit d'amélioration de l'espace piétons et de l'espace public, une vision globale de mise en valeur de l'existant avec des propositions qui se présenteront en 3 scénarios composés de schémas simples, dessins à l'échelle et chiffrés.

Le commencement de l'étude est proposé pour janvier 2013 avec un rendu avril 2013.

Le coût s'élève à 19 400 € HT.

La tranche conditionnelle (Maîtrise d'œuvre) :

Calendrier :

AVP (étude d'avant projet) : mi avril 2013 à mi mai 2013

APD (étude d'avant projet définitif) + dépôt de Permis de construire : 1^{er} juillet 2013

PRO (étude de projet) : 26 août 2013

ACT (assistance pour la passation des contrats de travaux) : 30 septembre 2013

EXE (étude d'exécution) : 18 novembre 2013

DET (direction exécution des contrats de travaux) : 1 mois de préparation et 9 mois de chantier

AOR (assistance opération de réception) : 15 octobre 2014

Le coût :

- coût des travaux estimé à 600 000 € HT

Cohérent pour un bâtiment d'environ 250 m² et les espaces publics environnants.

Mission de maîtrise d'œuvre normalisée bâtiment soit AVP, APD, PRO, ACT, EXE, DET et AOR

Volet architecte : 11.5 % (69 000 €)

Mission OPC (ordonnancement pilote de chantier) :

1.2% du montant des travaux (7200 €)

Le Groupe de travail composé de : Jean-Marc DAMAIS, Jean-Michel BATAILLON, Claude SAVIGNAT BILLAUDOT, Gabriel COUTHON, Eric RABATEL et Daniel CEZARD se réunira le 7 janvier 2012 à 17 heures en présence du cabinet Loup et Ménigoz.

• Syndicat des Collèges :

Monsieur le maire rappelle aux conseillers que depuis 2 ans maintenant, il est prévu au Budget Primitif une somme correspondant à l'éventuel remboursement anticipé d'emprunt fait par le syndicat. En effet, ce syndicat est appelé à être dissous et repris soit par le Conseil général soit par la nouvelle communauté de communes. De ce fait, les communes membres devront s'acquitter de leur part de remboursement. Le conseil municipal confirme son accord au remboursement de ces emprunts et dit que les crédits seront reportés au budget primitif 2013.

Questions diverses :

1. Organisation des Vœux à la population :

Ils sont prévus le dimanche 13 janvier 2013 à 10 h 30. Des invitations seront distribuées dans chaque boîte aux lettres. Lors de cette cérémonie, la Halle des sports sera officiellement baptisée au nom de Marcel VERGNAUD.

2. Plan Local d'Urbanisme :

La dernière obligation de publication et d'affichage a été faite, notre PLU est opérationnel depuis le 15/12/2012. Il est à la disposition du public aux heures d'ouvertures du public et consultable sur le site internet de la Commune.

3. Le point sur les travaux divers :

Jean-Marc DAMAIS informe le conseil que l'installation de la nouvelle chaudière de la salle des fêtes est terminée, il reste à la connecter au gaz de ville. Le chauffage de la Halle sera fait le 20 et 21/12.

Il donne une info sur le SICTOM et la mise à disposition de boîte collecte de petit appareil électrique. Boîte dispo à l'accueil de la Mairie, à la Poste et aux écoles.

4. Le Sapin du 8/12/2012 :

De l'avis général, la soirée a été une réussite. Il y a eu beaucoup de participants et les animations ont été très appréciées.

5. Bailleurs Sociaux pour le projet des 8 logements :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la SEMCODA a fait une proposition dans laquelle ils s'engagent à la construction de 8 logements (4T2 et 4T3) destinés prioritairement à un public de personnes âgées sur une partie du terrain communal.

La surface foncière nécessaire à cette réalisation sera mise à disposition à l'euro symbolique dans le cadre d'un bail emphytéotique. La partie non urbanisée demeurera pleine propriété de la commune.

L'analyse économique du projet a été faite en retenant les hypothèses d'un versement de la subvention par la communauté de communes Les Vallons de la Tour en faveur de la production de logements locatifs aidés et par la commune du montant de la taxe d'aménagement acquittée par SEMCODA en cas de non exonération.

La question leur sera posée sur la voirie et le devenir de celle-ci et si des garages sont prévus.

De leur côté, la SDH a fait une proposition sensiblement identique :

1- la typologie pourrait être la suivante : 4T2, 4T3

2- construction d'un garage par logement, soit 8 garages pour les 8 logements envisagés.

3- la réalisation d'un lot à bâtir ou la construction de logements en accession sociale à la propriété en complément du programme locatif social reste à la décision de la commune et ne détermine en rien la viabilité de l'opération. Seul le terrain nécessaire à l'opération des 8 logements sera mis à disposition de la SDH. Le reste du terrain restera la pleine et entière propriété de la commune sauf si elle souhaite voir réaliser une opération mixte complémentaire sur le reste à construire.

Tour de table :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a rencontré le service des Domaines pour l'évaluation financière de l'ex usine Frantissor. Nous attendons à ce jour ses conclusions.

Concernant l'abribus détruit lors de l'accident, l'expert vient le 19/12 à 10 h. Le nécessaire sera fait rapidement pour l'enlever, avant d'en installer un nouveau.

Le bulletin municipal sera distribué à partir du 15 janvier 2013.

Commission logement le 8 janvier à 20 h 30.

Commission des finances le 30 janvier à 20 h 30.

Prochain conseil municipal le 5 février à 20 h 30.

Ordre du jour étant épuisé, la séance du conseil municipal est close à 23 heures 45.

Membres présents	Fonction	Signatures
CEZARD Daniel	Maire	
SCHIAVO Hugues	1 ^{er} adjoint	

CRETIN Isabelle	2 ^{ème} adjointe	
DAMAIS Jean-Marc	3 ^{ème} adjoint	
BATAILLON Jean-Michel	Conseiller municipal	
MOREL Paulette	Conseillère municipale	
COUTHON Gabriel	Conseiller municipal	
ROCHIER Emmanuelle	Conseiller municipal	
KINZONZI Ntelo	Conseiller municipal	
CHOMEL Olivier	Conseiller municipal	
Eric RABATEL	Conseiller municipal	
SEMANAZ Thierry	Conseiller municipal	
REVENU CHARVET Raphaëlle	Conseillère municipale	a donné pouvoir à Claude SAVIGNAT BILLAUDOT
SAVIGNAT BILLAUDOT Claude	Conseillère municipale	
MARMONNIER Roselyne	Conseillère municipale	Absente